



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4432

Lyon 3ème - Lancement de l'opération n° 03425001 "Aménagement du jardin Boisard Gambetta" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 "Aménagement des espaces publics et verts 2015 - 2020" - programme 00012 pour un montant de 300 000 euros TTC.

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4432 - LYON 3EME - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 03425001 "AMENAGEMENT DU JARDIN BOISARD GAMBETTA" - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1 "AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET VERTS 2015 - 2020" - PROGRAMME 00012 POUR UN MONTANT DE 300 000 EUROS TTC. (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville. Il comprend le projet « divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 ».

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle des « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », AP n° 2015-1, programme 00012.

Le tènement d'une superficie de 2 200 m² est situé dans le 3^{ème} arrondissement à l'intersection du cours Gambetta et de la rue Abbé Boisard.

Cet espace résiduel est issu d'un ancien tènement sur lequel se trouvait un couvent. Une fois ce tènement acquis par Grand Lyon Habitat, le couvent a été démoli au profit de la construction de deux immeubles collectifs, l'un propriété de GLH, l'autre rétrocédé à Marignan Immobilier. Depuis cette division parcellaire subsiste l'ancien jardin privé du couvent, aujourd'hui fermé et sans utilisation.

La Ville de Lyon occupera le terrain par le biais d'un bail emphytéotique, aujourd'hui en cours de négociations.

Le projet vise l'aménagement de cette parcelle en square public. Pour cela, une aire de jeux viendra agrémenter le site et sa composition végétale sera renforcée tout en veillant à préserver sa structure initiale.

La Direction des Espaces Verts – pôle Aménagement des Paysages Urbains- est chargée de la conduite globale de cette opération, et de sa conception.

Cette opération évaluée à 300 000 € TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements espaces publics et verts 2015-2020», programme 00012. Le montant estimatif des études et frais de maîtrise d'ouvrage s'élève à 20 000 € TTC et celui des travaux, à 280000 € TTC.

Pour cette opération, les marchés seront passés selon les procédures adaptées conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil **du 3^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie** ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 03425001 « Aménagement du jardin Boisard / Gambetta » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération 03425001 seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la ville, sur le programme 00012, AP 2015-1 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 823.

3 - L'échéancier prévisionnel susceptible de variation compte tenu des aléas de chantiers ou autre pouvant survenir est envisagé comme suit :

- 2018 : 20 000 € TTC

- 2019 : 280 000 € TTC

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

5 – M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain GIORDANO